



PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

ÉTAT DES LIEUX SUR LE RISQUE ROUTIER DANS VOTRE ENTREPRISE

*Document réalisé avec le concours de l'AIMT 13,
membre de Présanse Paca-Corse*

Entreprise :
N° adhérent :
Médecin du travail :
Document complété le :
Par :

□ Définition du risque routier en mission de travail

De nombreux salariés sont exposés au risque d'accident de la route car ils consacrent une partie importante de leur journée de travail à la conduite en effectuant des déplacements dans le cadre d'une mission bien définie par l'entreprise (l'art. L 411-1 du Code de la sécurité sociale).

Qui dit « risque » dit désormais « évaluation »

□ L'évaluation du risque routier est une obligation légale

En effet, l'accident de mission est considéré comme un risque professionnel à part entière. Compte tenu de l'obligation générale d'évaluation et de prévention des risques professionnels, le risque routier s'impose à l'employeur qui doit l'inscrire dans le document unique (Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

□ Définition du risque routier trajet

Des accidents peuvent se produire à l'occasion d'un déplacement entre le domicile et le lieu de travail, ou entre le lieu de travail et le lieu de restauration habituel. Ces accidents sont considérés comme des accidents du travail.

Préparer l'évaluation

Cette démarche d'évaluation suppose :

- que la Direction engage le processus ;
- qu'une équipe de travail motivée soit mise en place. Elle peut réunir un représentant de la direction, le DRH, le CSE, le responsable du parc, le gestionnaire d'assurances, le médecin du travail, les délégués du personnel ;
- que le personnel soit associé au projet dont la méthode sera à définir (enquêtes, questionnaires auprès des salariés...).

Pour vous aider à commencer cette évaluation, votre médecin du travail vous propose de remplir ce questionnaire établi grâce à l'aide de l'INRS.

Avez-vous :

Un Règlement intérieur :

Un Document Unique Evrp :

Qu'avez-vous noté dans la rubrique du risque routier de votre DU ?

État des lieux des déplacements

Recenser tous les **personnels** exposés au risque routier en mission :

	Salarié	Fréquence de déplacement	Secteur géographique	Temps quotidien / conduite	Km moyen annuel
Employé					
Ouvrier					
Technicien					
Cadre					

☐ **Paca**

☐ **04**

☐ **05**

☐ **06**

☐ **13**

☐ **83**

☐ **84**

☐ **Corse**

☐ **2A**

☐ **2B**

État des lieux des véhicules utilisés en mission

	Véhicule de société	Véhicule de fonction	Véhicule personnel	Km annuel moyen par véhicule
Deux roues				
Véhicules légers				
Utilitaires légers < 3,5 T				
Utilitaires lourds > 3,5 T				
P.L. / T.C.				
Véhicules B Professionnels (1)				

(1)

- ☐ taxis et voitures de remise
- ☐ ambulances et auto écoles
- ☐ véhicules de transport public de moins de 9 personnes, chauffeur compris
- ☐ véhicules affectés au ramassage scolaire

Mesurer la sinistralité routière :

Déplacement professionnel en mission et trajet / travail sur 3 ans

	Année 2016		Année 2017		Année 2018	
	Missio n	Traje t	Missio n	Traje t	Missio n	Traje t
Nombre de déclarations transmises aux assurances (constats amiables)						
Nombre de déclarations d'AT sur la route transmises à la CPAM						
Nombre total de journées d'arrêt de travail						
Nombre de blessés (avec arrêt de travail)						
Accident survenu le matin						
Accident survenu le soir						
Nombre de décès						
Nombre total de PV recensés						

(D'après Travaux INRS)

❖ Horaires

❖ AT n° 1 :

- o circonstances de l'accident :
- o lésions :

❖ AT n° 2 :

- o circonstances de l'accident :
- o lésions :

(nc = non concerné)

(nc = non concerné)

- ## OBSERVATIONS

OBSERVATIONS

MANAGEMENT DES VÉHICULES

- Existe-t-il des véhicules de service ? oui ☐ non ☐ nc ☐
- Existe-t-il des véhicules de fonction ? oui ☐ non ☐ nc ☐
- Les véhicules sont-ils adaptés aux missions des conducteurs ? oui ☐ non ☐ nc ☐
- Les conducteurs sont-ils impliqués dans leur choix ? oui ☐ non ☐ nc ☐
- Les véhicules sont-ils dotés :
- ☐ d'un extincteur ? oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ☐ d'un gilet rétro-réfléchissant ? oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ☐ d'un triangle de signalisation ? oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ☐ d'un freinage ABS ? oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ❖ Système ESP (équipement d'aide à la conduite destiné à améliorer l'adhérence et la trajectoire de votre véhicule, notamment sur sol mouillé) oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ❖ Témoin de surcharge oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ☐ d'airbags conducteur et passager ? oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ☐ de climatisation ? oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ☐ d'une direction assistée ? oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ☐ d'un limiteur de vitesse ? oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ☐ d'un GPS ? oui ☐ non ☐ nc ☐
- Les véhicules de l'entreprise sont-ils entretenus régulièrement ? oui ☐ non ☐ nc ☐
- Le détail des opérations réalisées sur le véhicule remonte-t-il jusqu'à l'entreprise ?
oui ☐ non ☐ nc ☐
- Existe-t-il des procédures de vérification ? oui ☐ non ☐ nc ☐
- Existe-t-il une rubrique RR et conseil de prudence dans le livret d'accueil des nouveaux embauchés ? oui ☐ non ☐ nc ☐
- Y a-t-il un carnet de suivi dans chaque véhicule ? oui ☐ non ☐ nc ☐
- Y a-t-il un contrôle de l'entretien des véhicules personnels ? oui ☐ non ☐ nc ☐
Si c'est le cas, vérifier que l'assurance du salarié couvre bien les déplacements professionnels autres que le trajet domicile-travail. L'employeur peut aussi prendre en charge une assurance spécifique pour le salarié qui utilise sa voiture afin qu'il n'est pas de franchise à payer.
- Les véhicules sont-ils correctement aménagés pour le transport des charges ?
oui ☐ non ☐ nc ☐
- Existe-t-il des moyens d'arrimage des charges ? oui ☐ non ☐ nc ☐
- Le PTAC des véhicules est-il connu des salariés ? oui ☐ non ☐ nc ☐

OBSERVATIONS

MANAGEMENT DES COMMUNICATIONS

(ou gestion du système de communication embarqué)

Avez-vous pensé à :

- ☐ Doter le salarié d'un téléphone professionnel, avec bluetooth ?
oui ☐ non ☐ nc ☐
- ☐ Instaurer un protocole de communication ?
oui ☐ non ☐ nc ☐
- ☐ Analyser les besoins en communication du salarié pendant la mission ?
oui ☐ non ☐ nc ☐
- ☐ Analyser les besoins en communication de l'entreprise avec le salarié en mission ?
oui ☐ non ☐ nc ☐
- ☐ Définir des solutions alternatives à l'utilisation du portable ?
oui ☐ non ☐ nc ☐

OBSERVATIONS

MANAGEMENT DES COMPÉTENCES

Avez-vous pensé à :

- ☐ Vérifier la validité du permis de conduire de vos conducteurs ?
oui ☐ non ☐ nc ☐
- ☐ Demander la surveillance individuelle adaptée **(1)** pour vos chauffeurs de nuit ?
oui ☐ non ☐ nc ☐
- ☐ Vérifier si la conduite de véhicule est indiquée sur la fiche d'aptitude ?
oui ☐ non ☐ nc ☐
- ☐ Instaurer une formation :
 - ❖ à la sécurité routière
oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ❖ spécifique à l'activité de l'entreprise
oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ❖ aux premiers secours
oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ❖ aux gestes et postures
oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ❖ au calage et arrimage des charges
oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ❖ réglementation interne / sinistres
oui ☐ non ☐ nc ☐
 - ❖ autres
oui ☐ non ☐ nc ☐
- ☐ Inclure la recherche « alcool /drogues » dans le règlement intérieur
oui ☐ non ☐ nc ☐
- ☐ Sensibiliser vos conducteurs au risque « alcool-drogues et conduite »
oui ☐ non ☐ nc ☐

OBSERVATIONS :

(1) Visite d'information et de prévention (VIP) avant la prise de poste, puis tous les 3 ans maximum.

LISTE DOCUMENTS À FOURNIR

Les documents à retrouver sur presanse-pacacorse.org (rubrique « Ressources ») :

- ☐ Livret « Le risque routier professionnel »
- ☐ Livret « Risque routier professionnel & entretien du véhicule »
- ☐ Livret « Substances psychoactives et conduite »
- ☐ Livret « Conseils aux conducteurs »

Autre :

.....

.....

Matériel sur place :

Vidéo projecteur	oui ☐	non ☐
Ordinateur	oui ☐	non ☐

OBSERVATIONS :